



FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES

**SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT
FORCE OUVRIÈRE**

**II^{ème} congrès du SNP2E – FO
du 27 au 29 mars 2018 à Fréjus (Var)**

Résolution du Collège C Administratif

Le 2^{ème} congrès du SNP2E-FO réuni du 27 au 29 mars 2018 se tient au lendemain de la puissante mobilisation nationale qui s'est déroulée dans tout le pays le 22 mars.

Les adjoints administratifs de notre Syndicat national, y ont pris toute leur place, conscients des conséquences dramatiques qu'impliquerait pour eux, comme pour toutes les catégories des agents de la Fonction publique, la mise en application des projets gouvernementaux en matière de service public.

En effet, les agents de catégorie C, comme nous l'écrivions déjà lors de notre 1^{er} congrès de 2015, « *sont frappés par la poursuite continue des coups portés par les politiques publiques des gouvernements successifs* ».

Et nous citons la RGPP, la MAP et autres « réformes » toutes engagées contre les acquis statutaires et les conditions de travail.

Les précédents gouvernements avaient affiché la priorité à la catégorie C.

Cela s'est traduit dans nos ministères :

- Par la baisse des taux de promotion,
- Par la mise en œuvre du PPCR et l'inversion de carrière pour les agents promus à la catégorie B
- Par la mise en place du RIFSEEP, généralisant l'individualisation de la rémunération, accentuant les injustices et les inégalités de traitement.

En accord avec les analyses de nos fédérations, FEETS et FGF, le collège des adjoints administratifs du **SNP2E-FO** a combattu toutes ces mesures et a condamné les annonces faites par les ministres DARMANIN et DUSSOPT, en application des projets décidés par le Premier Ministre, notamment dans sa circulaire du 26 septembre 2017 et son « Action Publique 2022 ».

Des annonces qui mettent au centre la fin du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers, par la destruction de toutes les conquêtes statutaires codifiées les instances tel que les CT, CHSCT et CAP...

En lien avec ces annonces, le gouvernement veut instaurer une politique de blocage des rémunérations, d'effondrement des effectifs, une liquidation des missions publiques et la généralisation de la précarisation des emplois par le recours massif aux contractuels.

Les adjoints administratifs, agents de catégorie dits « d'exécution » majoritairement en charge de missions d'instructions, seraient les premiers et les plus violemment impactés par une telle contre-réforme !

MTES - MCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>

Les missions des adjoints administratifs feraient l'objet, dans un premier temps, de « mutualisations » puis très vite ensuite, d'une « externalisation », voire privatisation, en y ajoutant les transferts de missions aux collectivités territoriales.

C'est pourquoi,

Face à cette véritable déclaration de guerre contre la Fonction Publique, contre le statut et les missions de service public,

Le congrès du SNP2E-FO revendique pour les adjoints administratifs :

I - EN DÉFENSE DES DROITS ET ACQUIS STATUTAIRES CONQUIS PAR LES MOBILISATIONS :

- ◆ le maintien et la défense du statut général des fonctionnaires et de ses statuts de corps particuliers, contre toute forme de statut interministériel généralisant la mobilité fonctionnelle et géographique,
- ◆ le retrait des contre-réformes du précédent gouvernement : PPCR, RIFSEEP et toutes les remises en cause du cadre égalitaire de notre statut général,
- ◆ l'arrêt de recrutement de contrats à durée déterminée pour pallier aux manques d'effectifs dû au non remplacement de fonctionnaires,
- ◆ la création de poste permettant de remplir les missions de service public,
- ◆ le recrutement national par voie de concours,
- ◆ le maintien et le renforcement des CAP statutaires par corps.

II – DÉROULEMENT DE CARRIÈRE ET RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

Concernant le déroulement de carrière, **Force Ouvrière exige :**

- un corps sur deux niveaux de grade, le 2^{ème} niveau de grade correspondant au 1^{er} niveau de la catégorie B,
- une augmentation des ratios promus/promouvables à l'intérieur du corps des adjoints administratifs permettant le passage automatique des promouvables au grade supérieur, comme cela se fait dans d'autres ministères,
- la modification du décret calculant l'assiette de promotions au tableau d'avancement afin que celle-ci soit identique à celle de l'examen professionnel, **Force Ouvrière** considérant que les avancements de grade font partie intégrante du déroulement de carrière et s'oppose donc à l'ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade d'AAP 2.
- un véritable accès à la catégorie B par :
 - ◆ une augmentation conséquente du taux de promotion par liste d'aptitude et examen professionnel. **Force Ouvrière réaffirme** la vocation des adjoints administratifs principaux à occuper des fonctions de catégorie B et, à ce titre, obtenir la promotion dans ce corps.
 - ◆ un véritable plan de requalification de C en B, plan dont le ministère lui-même, via une étude diligentée par le CGEDD, estimait qu'il devait aboutir à environ 2700 promotions d'agents en catégorie B, au regard de leurs emplois, de leurs missions, et qui sont reconnus par leurs chefs de service. Pour rappel, sur 600 postes de promotions promis en 2016 seulement 180 ont été validés cette année-là !
- le passage systématique et hors contingentement de promotion au grade ou au corps supérieur avant la cessation d'activité.
- la ré-restauration des mois de bonification supprimés par le PPCR.

III – DÉFENSE DU POUVOIR D'ACHAT ET RÉMUNÉRATION

Le collège C administratif du SNP2E-FO exige l'ouverture de véritables négociations, dans le cadre de l'augmentation générale des rémunérations portée par notre fédération générale des fonctionnaires, sur la base de notre projet de rénovation de grilles indiciaires avec notamment :

- un démarrage de la grille au minimum à 120 % du SMIC au premier niveau de grade,
- un rattrapage intégral du pouvoir d'achat : à minima 16 % d'augmentation du point d'indice,
- une revalorisation immédiate des grilles indiciaires offrant de véritables déroulements de carrières,
- l'arrêt du système injuste du RIFSEEP, qui consacre l'individualisation des rémunérations et accentue les injustices et les inégalités de traitement,
- l'intégration de l'ensemble du régime indemnitaire dans le traitement soumis à pension civile, sans perte de pouvoir d'achat,
- l'harmonisation par le haut du régime indemnitaire.

Force Ouvrière exige la revalorisation totale de la grille de catégorie B, pour un vrai déroulement de carrière pour les agents de catégorie C. Cette revalorisation doit contrairement au PPCR, supprimer toute inversion de carrière dans le cadre de promotions aux corps supérieurs.

En effet, l'inversion de carrière, inacceptable pour **Force Ouvrière**, a imposé depuis 2016, à des adjoints administratifs proposés à secrétaire administrative, de renoncer à cette promotion tant espérée.

IV - EN DÉFENSE DES DROITS ET ACQUIS POUR LA MOBILITÉ CHOISIE :

Force Ouvrière exige l'arrêt des suppressions des postes et l'arrêt des réorganisations. En effet, cela conduit à de plus en plus de mobilités imposées, parfois sanctionnées par le régime indemnitaire, à une polyvalence accrue, allant parfois jusqu'à l'affectation sur plusieurs postes de travail

Force Ouvrière exige la tenue des CAP présentes pour l'examen des demandes de mobilités et le respect des règles statutaires (rapprochement de conjoint, dossier social...)

V - EN DÉFENSE DES DROITS ET ACQUIS CONCERNANT LA SANTÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Force Ouvrière exige l'arrêt des continuelles réorganisations des services qui engendrent de très nombreuses situations de risques psychosociaux, notamment chez les catégories C, où l'accentuation des mesures de mutualisation, de polyvalence, fait de l'adjoint administratif le « bouche trou » de service.

Force Ouvrière exige le plein exercice des CHSCT conformément aux textes qui les régissent, ce qui implique la présence et le recrutement des médecins de prévention dans tous les services.

EN CONCLUSION,

Le congrès **mandate** ses instances nationales et le collège C administratif pour tout mettre en œuvre afin de faire aboutir ces légitimes revendications catégorielles dans le cadre du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers, seuls garants de l'égalité de traitement des agents d'un même corps.

**REJOIGNEZ FORCE OUVRIÈRE
ORGANISEZ-VOUS POUR LA DÉFENSE ET LA RECONQUÊTE
DE VOS DROITS ET ACQUIS !**

MTES - MCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>